



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVD - 12.10.2018

Numéro de publication: KK04-000000909

Canton: VD

Entité de publication:

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Rue de la Madeleine 39, 1800 Vevey

Etat de collocation et inventaire Ermipré SA en liquidation

Débiteurs:

Ermipré SA en liquidation

Les Riaux

1837 Château-d'Oex

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 01.11.2018

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 22.10.2018

Remarques:

Les états des charges relatifs aux immeubles font partie intégrante de l'état de collocation.